

TRAITEMENT D'UNE INTERRUPTION DE SEPARATEUR NIVEAU DE RETENUE H2

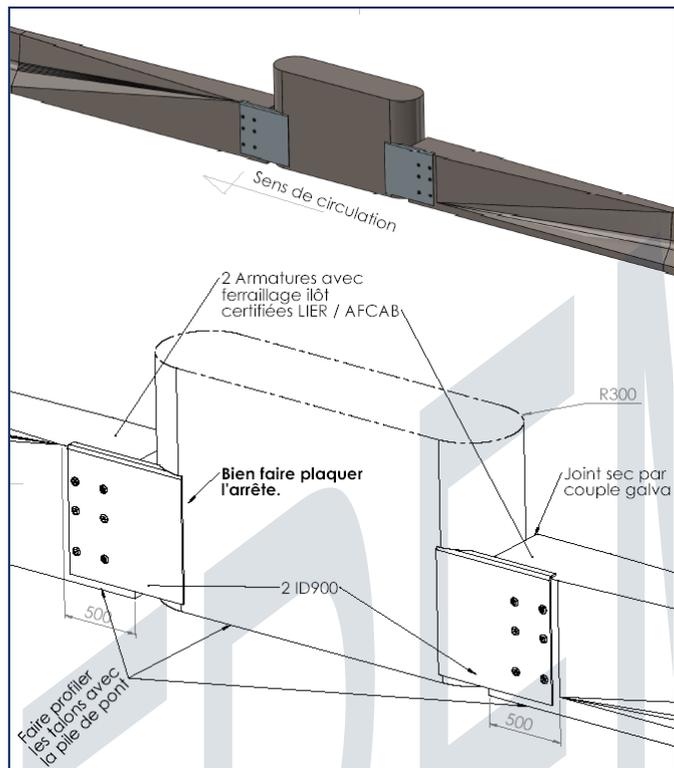
Conformément à la norme NF P98-426, article 6.4.3.2, l'interruption a fait l'objet d'une étude spécifique passant par le renforcement de l'extrémité du séparateur et par un capot renforcé. **Système breveté**

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF FREMONT H2 AU DROIT DES PILES DE PONT

Le raccordement par tenon mortaise ne permet pas de répondre aux efforts H2 (3 bar pour du béton non armé), de même que la liaison par coutures. Rien n'autorise l'entreprise à percer la pile de pont qui demanderait, après accord du constructeur, une recherche fine des ferrailages, sans pour éviter un risque de contentieux.

Le dispositif FREMONT H2 permet également de s'affranchir de la surface de la pile de pont nervurée.

1^{ère} configuration : le talon du séparateur est dans l'alignement de la pile de pont.



2^{ème} configuration : le talon du séparateur se situe en avant de la pile de pont.

